

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

09. Acquisition de la parcelle AE 842

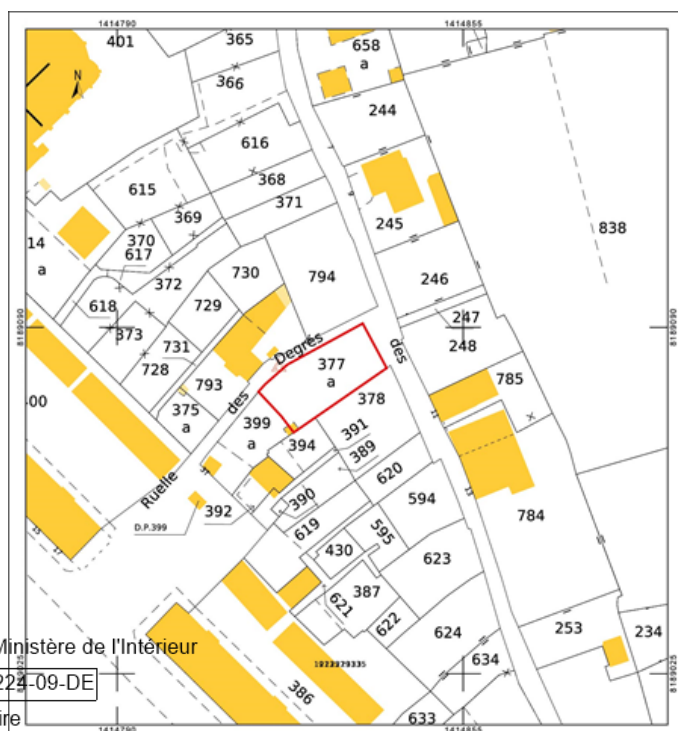
Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Exposé des motifs :

Une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) portant sur la parcelle AE 377 (230 m²) a été adressée en mairie le 15 juin 2023. Cette parcelle était mise en vente au prix de 500,0 €.

Ce terrain présentant un intérêt en vue de l'élargissement de la ruelle des Degrés, le conseil municipal du 3 juillet 2023 a délibéré et autorisé le rachat de cette parcelle.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Figure 1 - La parcelle AE 377

Deliberation n° 2026/02/16/09 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Comme indiqué dans cette délibération, l'acquisition de ce terrain présentera un double intérêt :

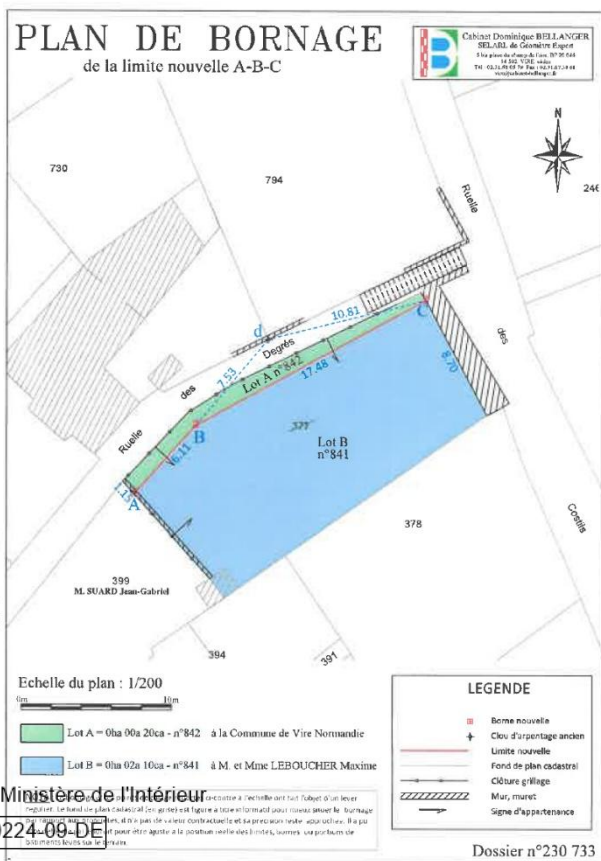
- un intérêt sur le plan fonctionnel, en renforçant le maillage des déplacements doux depuis et vers le quartier Sainte-Anne ; un cheminement qui constitue une des séquences du Chemin des Étalards, une boucle de randonnée inscrite au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées),
- un intérêt sur le plan paysager et en termes d'image, en remettant le cheminement actuel à la bonne échelle, tout en s'interrogeant sur le fonctionnement et le traitement du domaine public à l'interface des deux immeubles-barre à l'alignement de la place Sainte-Anne.

Après divers échanges avec l'acquéreur initial et le propriétaire de la parcelle, il a toutefois été jugé plus judicieux de n'acquérir finalement qu'une bande de terrain de 3 m le long de la ruelle, rendant ainsi possible l'élargissement souhaité, tout en permettant à l'acquéreur d'acquérir la partie restante.

Un bornage a ainsi été organisé début 2024 permettant notamment la création de la parcelle AE 842 (20 m²) correspondant à la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la ruelle.

Deux lots ont donc été créés à cette occasion :

- Le lot A n°842 d'une contenance de 20 m² cédé à la commune,
- Le lot B n°841 d'une contenance de 210 m² cédé au premier acquéreur.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/09 du 16 février 2026 à 20h30

Ce bornage n'ayant toutefois été suivi d'aucune délibération permettant cette « nouvelle » acquisition, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau afin de rendre possible l'acquisition de la parcelle AE 842 au prix de 44,0 €.

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU la DIA reçue en mairie le 15 juin 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 09 Septembre 2024, réitéré lors de la séance du 19 janvier 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 842 pour la somme de 44,0 € (hors frais d'acte),
- D'habiliter Madame le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/09 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/09 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/09 du 16 février 2026 à 20h30